

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ RÉMUNERATIONS
- ▶ CARRIÈRE
- ▶ PRESTATIONS

ENFiP 2015/2016

Contrôleurs Programmeurs



L'heure de votre scolarité a sonné

Le Syndicat national **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques tient à vous souhaiter la bienvenue à l'ENFiP qui forme les agents de la catégorie A, B et C de la Direction Générale des Finances Publiques.

F.O.-DGFIP vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 8 mois et surtout au moment d'établir vos demandes d'affectation à la fin de l'année.

F.O.-DGFIP vous informera lors des HMI (Heures mensuelles d'informations) des grandes phases qui ponctueront votre scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrions vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité.

Vous aurez à élire vos représentants le **5 novembre** prochain. **F.O.-DGFIP** y présentera des candidats représentants les stagiaires des établissements de Lyon, Noisy et Clermont.

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les « colles », les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : la titularisation, le classement, les affectations et au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.



C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage dans l'attente de vous rencontrer.

BONNE SCOLARITÉ !

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

à **TOULOUSE**:

Bernard CROUZIL :

05.61.15.85.62

bernard.crouzil@dgfip.finances.gouv.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment.

Prenez contact avec nous.

**VOTRE CLÉ USB
F.O.-DGFIP**



**DISTRIBUTION
DÈS LA RENTRÉE**

HMI F.O.-DGFIP

Toulouse:
Jeudi 28 octobre
13h35-14h35

Consultez vos planning !

VENEZ NOMBREUX

Un droit que l'on n'exerce pas est un droit qui disparaît !

La formation des contrôleurs programmeurs stagiaires de la promotion 2015/2016 comporte :

- ▶ un cycle d'enseignement théorique d'une durée de 8 mois consécutifs à l'ENFiP, dont un **stage de découverte** dans les services d'**1 semaine** du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2015 et un **stage d'approfondissement** du 4 au 8 janvier 2016
- ▶ Fin de la scolarité le jeudi 28 avril 2016 ;
- ▶ 1 **stage d'application** dans les services du mois de juin jusqu'à fin août 2016
- ▶ 1 **stage premier métier** dans la direction d'affectation.

La formation théorique

L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Noisy**, à **Lyon** ou, à **Clermont** les contrôleurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **Programmeurs**.

Les contrôleurs programmeurs stagiaires s'installent à l'école le Jeudi **1^{er} octobre 2015** par un accueil et les cours commencent dès le lendemain pour se terminer le **26 mai 2016**.

Demi-journées libres :

Certaines demi-journées seront libres de cours :

- ▶ Le mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation à des activités culturelles ou sportives.
- ▶ Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine

LES ENSEIGNEMENTS

- ▶ La formation dite «de carrière» 159 heures
- ▶ La formation sur la dominante informatique : 345 heures

Evaluation des connaissances

L'évaluation comprend 5 épreuves écrites obligatoires organisées sous forme de contrôles continus.

2 - Organisation du contrôle pour la promotion 2015/2016

➔ consulter le calendrier **F.O.-DGFIP** qui sera distribué en début de scolarité

Les contrôleurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée. L'absence injustifiée entraînera l'attribution de la note de 0 sur 20 qui sera comptabilisée dans la moyenne

"BINETTES"

Une note de participation est attribuée à l'issue de la période d'enseignement théorique au vu des appréciations des chargés d'enseignement.

Aucun coefficient ne lui est attribué mais elle peut être décisive.

NE LA NÉGLIGEZ PAS !!

ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Les contrôleurs stagiaires, qui obtiendraient une moyenne inférieure à 10 sur 20, après prise en compte de la note de participation, se présenteront à l'épreuve écrite de rattrapage organisée avant la fin de scolarité, le 20 avril 2016.

SI VOUS RENCONTREZ
DES DIFFICULTÉS
PENDANT VOTRE SCOLARITÉ,

NE RESTEZ PAS SEUL !



RESTE A VOTRE ECOUTE

Admission et titularisation au titre de l'évaluation des acquis

A l'issue du cycle d'enseignement des contrôleurs stagiaires, une liste de classement unique par ordre de mérite est établie en totalisant :

► les notes attribuées aux différentes épreuves (la note de l'épreuve de rattrapage n'intervient pas pour le classement par ordre de mérite, elle est prise uniquement pour apprécier l'admission au cycle d'enseignement.)

► la note de participation «ex note binette» de 0 à 20, fixée en fonction

de la tenue, de l'assiduité et de la manière de servir.

La commission pédagogique :

Une commission pédagogique présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire nationale (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des

contrôleurs des finances publiques stagiaires.

Les contrôleurs stagiaires ayant une moyenne inférieure à 10 seront le plus souvent admis à redoubler.

Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie C ou le licenciement pur et simple.

Le stage d'application

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services de juin à fin août 2016 sous la forme d'un stage d'application.

Celui-ci sera suivi à compter du 1^{er} septembre 2016 par un stage 1^{er} métier dans la direction d'affectation.

LIEU D'AFFECTATION

Ce stage constitue la phase d'application des enseignements théoriques.

Il se fait avec un moniteur, agent déjà expérimenté dans les services, pour tout l'aspect pratique des fonctions de contrôleur des Finances Publiques.

Des retours en établissement ou centres de formation (CIF/ACIF) sont prévus pendant le stage premier métier.

La liste des travaux à faire effectuer par le stagiaire et leur compte rendu sont mentionnés dans un carnet de stage tenu par le moniteur.

Stage de découverte :
du lundi 23 au vendredi 27
novembre 2015.

Stage d'approfondissement
du lundi 4 au vendredi 8
janvier 2016.

**Stage d'application
dans les services :**
du mois de juin
jusqu'à fin août 2016

Stage premier métier :
du 1^{er} au 30 septembre 2016

RETROUVEZ F.O.-DGFIP SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

Rémunérations au 01/09/2015

TRAITEMENT BRUT MENSUEL	<p>► Pour les externes: rémunération à l'INM 326= 1509,47 euros bruts mensuels</p> <p>► La valeur mensuelle brute du point d'indice majoré est de 4,6303 euros depuis le 1^{er} juillet 2010. Les internes bénéficieront du reclassement dès le 1^{er} septembre. (décret du 26/12/2006)</p>		
PENSION CIVILE	C'est la retenue pour la retraite, soit 9,54% du traitement brut. Sont également prélevés la CSG (7,5%) et la CRDS (0,5%) sur 98,25% du traitement brut, et la contribution exceptionnelle de solidarité au taux de 1% du traitement brut.		
INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ (IMT)	101,98 euros bruts mensuels il faut déduire 20% de prélèvements pour la pension civile		
INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	<p>► Noisy : (3% du traitement brut), 1 509,47 x 3 % = 45,28 euros</p> <p>► Lyon : 1% = 15,09€</p> <p>► Toulouse : 0 euros</p> <p>► Clermont : 0 euros Il n'y a pas d'indemnité de résidence.</p>		
REMBOURSEMENT Travail/Domicile	50 % des 11/12 ^{èmes} du prix d'un abonnement aux transports collectifs durant la formation théorique et le stage d'application		
SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)	<p>Il vous est alloué si vous avez des enfants à charge :</p> <p>1 enfant : 2,29 euros 2 enfants : 10,67 euros plus 3% de votre traitement brut</p> <p>3 enfants : 15,24 euros plus 8% de votre traitement brut</p> <p>4,57 euros plus 6% de votre traitement brut par enfant supplémentaire</p>		
INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS)	8,33% du traitement brut : 123,81 euros		
PRIME DE RENDEMENT	formation théorique	externes	non
		externes avec reprise partielle d'activité	83,33 euros mensuels bruts soit 1000 euros annuels bruts
		interne ex AAP ou ATP	258,30 euros mensuels bruts soit 3099,57 euros annuels bruts
		interne ex AA ou AT de 1 ^{ère} classe	251,71 euros mensuels bruts soit 3020,49 euros annuels bruts
		interne ex AA ou AT de 2 ^{ème} classe	248,41 euros mensuels bruts soit 2980,95 euros annuels bruts
	stage d'application	stage en Ile de France	188,14 euros mensuels bruts soit 2257 euros annuels bruts
		stage hors Ile de France	200,22 euros mensuels bruts soit 2402,59 euros annuels bruts
ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTION	Durant le stage d'application uniquement	internes et externes	114,69€ mensuels brut soit 1376,25€ annuels brut
INDEMNITÉ DE STAGE	<p>Conformément à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, ne perçoivent les indemnités de stage que les élèves effectuant leur scolarité hors de leur résidence familiale ou administrative . L'arrêté du 3 juillet 2006 fixe ces indemnités à trois taux d'une valeur de 9,40 euros chacun le premier mois (de trente jours) , deux taux du deuxième au sixième mois et un taux du septième au douzième mois.</p> <p>Si vous vous trouvez en dehors de vos résidences familiales et administratives pour la formation théorique, vous percevrez 5358 euros pour toute la durée de la formation. Si cela n'est le cas ni pour la formation théorique ni pour le stage d'application, vous percevrez 3102 euros. Enfin, si vous suivez le seul stage d'application hors de vos résidences familiale et administrative, vous percevrez 4794 euros. Vous pouvez recevoir cette somme par fraction égale chaque mois (linéaire) ou de manière dégressive.</p>		
	Stage théorique hors et stage pratique hors ou dans les résidences administrative et familiale	Stage théorique et d'application dans les résidences administrative ou familiale (1 taux par jour)	Stage théorique dans les résidences administrative ou familiale et stage d'application en dehors
	formation théorique : 846 euros en octobre, 564 euros de novembre à mars puis 282 euros en avril	formation théorique : 282 euros de octobre à mars puis rien en avril	formation théorique : 282 euros de octobre à mars puis rien en avril
	stage d'application : 282 euros de mai à septembre.	stage d'application : 282 euros de mai à septembre.	stage d'application : 846 euros en mai puis 564 euros de juin à septembre.

RETROUVEZ LES INFORMATIONS



SUR LE SITE DES STAGIAIRES

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/ABC/>



Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2015	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2015
1 ^{er} grade : Contrôleur de 2 ^{ème} classe ou Technicien Géomètre	1	1 an	326	1 509,47
	2	2 ans	329	1 523,36
	3	2 ans	332	1 537,25
	4	2 ans	335	1 551,14
	5	2 ans	345	1 597,45
	6	2 ans	358	1 657,64
	7	2 ans	371	1 717,84
	8	3 ans	386	1 787,29
	9	3 ans	400	1 852,11
	10	4 ans	422	1 953,98
	11	4 ans	443	2 051,21
	12	4 ans	466	2 157,71
	13		486	2 250,32

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2015	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2015
2 ^{ème} grade : Contrôleur de 1 ^{ère} classe ou Géomètre	1	1 an	327	1 514,10
	2	2 ans	332	1 537,25
	3	2 ans	340	1 574,29
	4	2 ans	348	1 611,34
	5	2 ans	361	1 671,53
	6	2 ans	375	1 736,35
	7	2 ans	390	1 805,81
	8	3 ans	405	1 875,26
	9	3 ans	425	1 967,87
	10	4 ans	445	2 060,48
	11	4 ans	468	2 166,97
	12	4 ans	491	2 273,47
	13		515	2 384,60

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2015	Traitement Mensuel Brut au 01/09/2015
3 ^{ème} grade : Contrôleur Principal ou Géomètre Principal	1	1 an	365	1 690,05
	2	2 ans	380	1 759,51
	3	2 ans	395	1 828,96
	4	2 ans	410	1 898,42
	5	2 ans	428	1 981,76
	6	2 ans	449	2 079,00
	7	3 ans	471	2 180,86
	8	3 ans	494	2 287,36
	9	3 ans	519	2 403,12
	10	3 ans	540	2 500,35
	11		562	2 602,22

FRAIS DE TRANSPORT

► internes et externes issus d'une administration :

un aller simple en début de formation entre leur résidence familiale ou administrative et l'école

► tous les stagiaires :

un aller retour entre l'école et le lieu du stage de découverte et un aller entre l'école et le lieu des quatre premiers mois du stage d'application puis un aller pour rejoindre la résidence du cinquième et dernier mois de stage

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

► internes et externes issus d'une administration :

Frais de changement de résidence entre leur résidence administrative d'affectation précédant l'école et celle de leur affectation à l'issue de la formation

VOUS FAITES QUOI LE 5 NOVEMBRE ?

Le 5 novembre prochain vous serez appelés à élire vos représentants au conseil de promotion.

Présidée par le directeur de l'ENFiP ou son représentant, cette instance de concertation réunit le ou les directeurs d'établissement ou ses représentants, le ou les responsables de la scolarité, quatre enseignants ainsi que les représentants des stagiaires de la promotion.

Il est notamment consulté sur les questions pédagogiques relatives au contenu et au déroulement des scolarités et aux modalités d'évaluation de la formation.

il se réunit deux à trois fois par an.

F.O.-DGFIP présentera une liste de candidats composée de stagiaires d'origines diverses, interne ou externe, militants expérimentés ou sans appartenance syndicale.

C'est l'ensemble des stagiaires qui éliront des représentants et des suppléants, parmi les listes proposées.

Vous souhaitez être acteur de votre scolarité ? Défendre les droits des stagiaires de votre promotion ? Faire remonter les difficultés et trouver des solutions concrètes au bénéfice de l'ensemble de la promotion ?

**ALORS N'HÉSITEZ PAS
À REJOINDRE F.O.-DGFIP
ET À VOUS PORTER CANDIDAT.**

L'an dernier les représentants **F.O.-DGFIP** au

conseil de promotion ont constamment relayés, avec l'appui et l'aide du syndicat national, les attentes de leurs collègues sur tous les aspects de la scolarité (enseignement, évaluation des connaissances, horaires, situations individuelles, déroulement des stages, matériel...) et ont ainsi contribué à faire évoluer la scolarité que vous allez suivre.

Ces améliorations, petites ou grandes, n'ont été possibles que par l'engagement et la mobilisation de vos prédécesseurs.

Beaucoup reste encore à faire pour aboutir à une formation véritablement professionnelle qui soit plus que la juxtaposition des deux anciennes scolarités, qui se débarrasse de ses aspects les plus scolaires, qui prenne davantage en compte les aspects personnels et familiaux et qui vous permette d'acquérir toutes les compétences indispensables à l'exercice des missions qui vous seront confiées en tant que contrôleurs et au déroulement ou la poursuite de votre carrière.

ALORS CETTE ANNÉE, POURQUOI PAS VOUS ?

Nom :

Prenom :

Etablissement :

Groupe :

Tel :

E-Mail :

- Je souhaite être contacté par **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite recevoir de l'information **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite être candidat au conseil de promotion





Sur Votre clé USB

DISTRIBUTION
OCTOBRE
DÈS LA
RENTRÉE



Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, la retraite...

Votre affectation

Depuis le 01/09/2011 l'Administration a regroupé les 32 DIT (Département informatique du trésor ou assimilés) et les 17 CSI (Centre de service informatique ou assimilés) en 9 DISI ayant à leur tête un Administrateur Général des Finances Publiques et regroupant en leur sein des Établissements (ESI, ex-DIT ou ex-CSI).

Ces DISI ont la forme juridique d'un Service à Compétence Nationale (SCN) et sont dotées d'un Comité Technique (ex-CTP), de Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) et d'un Comité Hygiène et Sécurité (CHS).

En moyenne, une DISI regroupe donc environ 450 agents répartis entre, plus ou moins, 5 ou 6 ESI.

LES PRINCIPES D'AFFECTATION DES PROGRAMMEURS

Vous participez au mouvement national pour obtenir une 1^{ère} affectation sur :

► une direction (DISI, ou DRFiP dans cas particulier des affectations sur des postes d'assistance Outre Mer)

Vous pouvez demander les qualifications et/ou la structure suivante :

- programmeur ou chef programmeur (PROG) ;
- programmeur système d'exploitation-concepteur réalisateur (PSE CRA) ;
- support d'infrastructures locales (SIL).

Il existe des postes en Centrale qui sont implantés en région parisienne et dans quelques bureaux à Nantes. Il s'agit de poste a profil avec des activités spécifiques dans chaque site qui pourront être demandés par appel de candidature.

Les contrôleurs programmeurs sauf cas particulier doivent exercer trois années le métier de programmeur avant de pouvoir demander un poste de contrôleur à la DGFIP.

Tous les ans (en fin d'année) la DG diffuse une instruction annuelle qui précise les règles en matière de mutation. Un note spécifique concerne les postes informatiques.

Dans les années à venir de grands changements vont intervenir au sein des services informatiques.

Progressivement les anciennes applications vont être remplacées par les nouveaux projets Copernic.

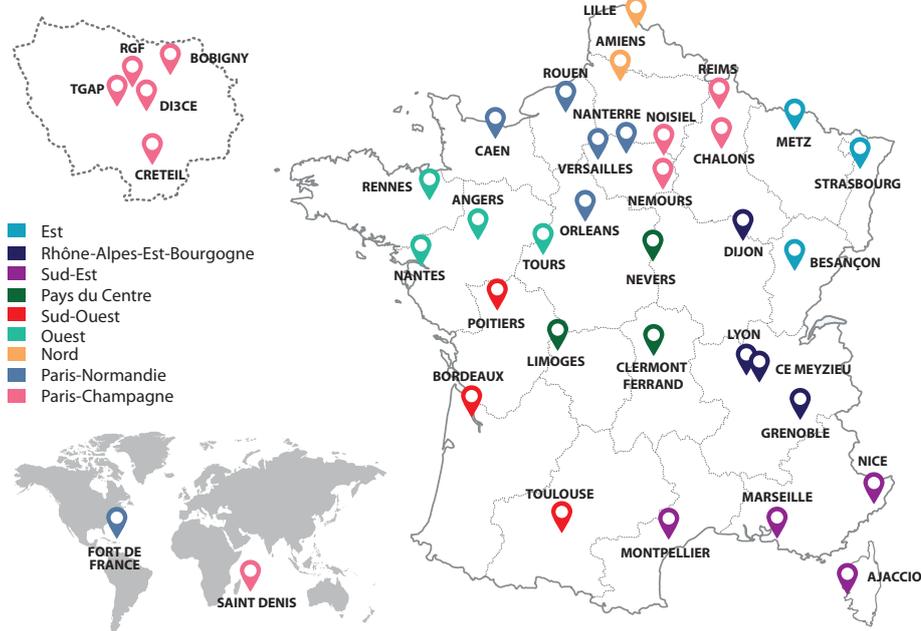
Dans les résidences ou sont implantés deux établissements informatiques l'administration souhaite progressivement les regrouper dans un même bâtiment Ex : Rouen, Bordeaux, Amiens ...

Votre première demande d'affectation devra être rédigée avec le plus grand soin. Des élus du syndicat F.O.-DGFIP des DISI et des élus en CAP nationale tiendront des permanences à l'école de Toulouse pour vous aider à rédiger votre demande de mutation.

CARTOGRAPHIE DES ESI

(ÉTABLISSEMENT CENTRES DE SERVICES INFORMATIQUES)

LES 9 DISI ET LEURS ÉTABLISSEMENTS



LES PERSONNELS INFORMATIENS À LA DGFIP (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES)

Les **statuts** des personnels affectés au traitement informatique de l'information (T.A.I.) sont définis par la loi 70-1211 du 23 décembre **1970** et les décrets du 29 avril 1971 modifiés par les décrets du 28 novembre 1980 et du 11 août 1989.

Les informaticiens sont recrutés :

<p>par concours spéciaux :</p> <p>==> catégorie B (Programmeur)</p> <p>==> catégorie A (Analyste ou Programmeur système)</p>	<p>par examen professionnel :</p> <p>Pour les agents de catégorie B avec ou sans qualification informatique :</p> <p>Examen de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur ou d'assistant utilisateur ou de programmeur de système d'exploitation.</p> <p>Pour les agents de catégorie A :</p> <p>Examen de professionnel d'analyste ou de programmeur de système d'exploitation</p>
---	--

LA PRIME TAI

(Après 1^{ère} affectation)

Une **rémunération spécifique** par une prime « TAI » : (Traitement Automatisé de l'Information)

Les fonctionnaires titulaires affectés au traitement de l'information et justifiant d'une qualification informatique perçoivent la « prime de fonction informatique ».

Pour un agent de catégorie B elle varie entre 255 € et 516 € suivant les qualifications ; pour un inspecteur elle est de 227 € pour un Analyste débutant et de 516 € pour un PSE

Pour **F.O.-DGFIP**, un informaticien est un agent administratif qui possède en plus une qualification informatique. À ce titre, il doit bénéficier d'un régime indemnitaire équivalent à son grade et échelon et bénéficier en plus de la prime « TAI » (Traitement Automatisé de l'Information) qui sanctionne spécifiquement l'obtention d'un examen professionnel de qualification.

F.O.-DGFIP sera vigilant sur les conditions d'intégration de cette prime TAI dans les évolutions à venir du système de rémunérations accessoires de la DGFIP et de la Fonction Publique.

LE CALCUL DE LA PRIME TAI : AU 01/07/2010 ==> TOUJOURS PAS D'AUGMENTATION DEPUIS !!!

Valeur du 1/10 000 du traitement brut annuel de l'indice majoré 494 : $(494 \times 55,5635^1) / 10\ 000$ soit 2,7448369

SOIT 55x 2,7448369 = 150,97

¹valeur du point d'indice: (ce qui permet de calculer le traitement des fonctionnaire) Est au 1/07/2010 de 55,5635/12 Soit 4,6302 € mensuels au 1/07/2010

FONCTIONS EXERCÉES	PÉRIODE DE PERCEPTION	MONTANT	
		NOMBRE DE 10/1000	PRIME TAI MENSUELLE
dactylo codeur	1 ^{ère} année	55	150,97
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	58	159,20
	à partir de la 4 ^{ème} année	65	178,41
Monitrice	1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	70	192,14
	3 ^{ème} et 5 ^{ème} année	80	219,59
	à partir de la 6 ^{ème} année	82	225,08
agent de traitement	1 ^{ère} année	55	150,97
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	58	159,20
	à partir de la 4 ^{ème} année	65	178,41
programmeur et pupitreur	1 ^{ère} année	93	255,27
	2 ^{ème} année et 6 mois	108	296,44
	à partir de 2 ans et 6 mois	125	343,10
chef programmeur	de la 1 ^{ère} année à la 3 ^{ème} année	142	389,77
	à partir de la 4 ^{ème} année	153	419,96
chef d'exploitation	de la 1 ^{ère} année à la 3 ^{ème} année	147	403,49
	à partir de la 4 ^{ème} année	188	516,03
PSE	1 ^{ère} année	139	381,53
	2 ^{ème} année et 6 mois	162	444,66
	à partir de 2 ans et 6 mois	188	516,03
Analyste	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	83	227,82
	3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	94	258,01
	à partir de la 5 ^{ème} année	118	323,89
chef de projet	1 ^{ère} année	139	381,53
	2 ^{ème} année et 6 mois	154	422,70
	à partir de 2 ans et 6 mois	188	516,03